



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
PAYS DE LA LOIRE**

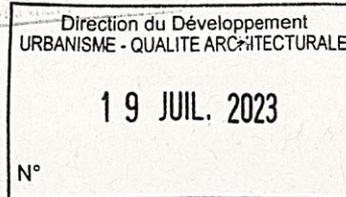
Liberté  
Égalité  
Fraternité

**Direction régionale des affaires culturelles**

Pôle Patrimoine, Architecture,  
Espaces Protégés  
Service archéologie

Affaire suivie par : Jocelyn MARTINEAU  
Tél : 02 40 14 23 30  
Mél : jocelyn.martineau@culture.gouv.fr

Nantes, le **17 JUIL. 2023**



**La Conservatrice Régionale de  
l'Archéologie**

à

**LE MANS METROPOLE  
Direction du Développement  
Service Urbanisme – Qualité  
Architecturale  
Condorcet – CS 40010  
72039 LE MANS CEDEX 9**

à l'attention de **M. GOUGEON**

**Objet : LE MANS, Plantagenet – domaine public**

PA

**PC07221823Z0004**

**Livre V du Code du Patrimoine**

Vous m'avez transmis le dossier d'aménagement visé en référence afin que j'évalue son impact sur d'éventuels vestiges archéologiques et que je détermine, le cas échéant, les mesures d'archéologie préventive nécessaires à mettre en œuvre.

J'ai l'honneur de vous informer que ce projet d'aménagement fait l'objet de mesures d'archéologie préventive prescrites par l'arrêté n° 2023-138 du 28 février 2023.

Je vous rappelle qu'il vous appartient d'assortir l'autorisation que vous serez éventuellement amené à délivrer d'une mention précisant que l'exécution des mesures d'archéologie préventive prescrites est un préalable obligatoire à la réalisation des travaux, conformément à l'article R.523-17 du code du patrimoine.

Mes services se tiennent à votre disposition pour vous apporter toutes les informations que vous jugerez utiles.

Pour le directeur régional des affaires culturelles  
et par délégation  
La Conservatrice régionale de l'archéologie  
Conservatrice du patrimoine

Isabelle BOLLARD-RAINEAU

Copie : M. LE FOLL, Le Mans Métropole